

Extrait « Taken 3 »

Jeu-concours Internet « **Taken 3** », gratuit et sans obligation d'achat, organisé par la société M6 WEB, 89 avenue Charles de Gaulle – 92575 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n°B414 549 469, accessible sur le site internet [m6mobile.fr](http://www.m6mobile.fr/), à l'adresse URL <http://www.m6mobile.fr/> et sur le portail mobile Inside, **du lundi 05 janvier 2015 à 00h01 au dimanche 25 janvier 2015 à 23h59 inclus**, réservé à toute personne physique âgée de **13 (treize) ans minimum** avec autorisation parentale préalable et résidant légalement en France métropolitaine.

Le tirage au sort aura lieu dans la semaine suivant la fin du jeu-concours.

Au total, **15 (quinze) gagnants** seront tirés au sort, parmi les participants ayant correctement répondu à la question posée et remporteront les lots selon les modalités suivantes :

- Les **5 (cinq) premiers gagnants** remporteront chacun **1 (un) coffret DVD des films Taken 1 et 2** d'une valeur commerciale unitaire de 30 € TTC (trente euros Toutes Taxes Comprises) ;
- Les **10 (dix) gagnants suivants** remporteront chacun **2 (deux) places de cinéma pour le film Taken 3** d'une valeur commerciale unitaire de 10 € TTC (dix euros Toutes Taxes Comprises) soit une valeur globale par dotation de 20 € TTC (vingt euros Toutes Taxes Comprises).

Les gagnants seront informés de leur gain par email et recevront leurs lots par voie postale.

Dans le cas où le gagnant serait mineur, il devra impérativement être accompagné pendant ledit évènement par une personne détenant l'autorité parentale sur lui.

Tous les frais de transport, notamment entre le domicile du gagnant et le lieu de l'évènement, de restauration, d'hébergement le cas échéant, d'assurance et de dépenses personnelles restent à la charge exclusive des gagnants.

Le règlement intégral de ce jeu, déposé chez **Maître Frédéric Nadjar, Huissier de justice** (164, avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE), peut être consulté sur m6mobile.fr ou adressé gratuitement sur demande écrite à M6 WEB, **Jeu-concours Internet « Taken 3 »** à l'adresse indiquée ci-dessus.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, tout participant dispose d'un droit d'information, d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données nominatives le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse du jeu : **M6 WEB / Jeu-concours Internet « Taken 3 »**, 89, avenue Charles de Gaulle, 92575 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex.